



# Agenda For Change

## Parvenir à l'accès universel à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement (EHA) d'ici 2030

L'accord autour d'une cible visant l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030 dans le cadre des objectifs de Développement durable nécessite un changement radical dans la façon dont nous travaillons.

Faire évoluer les performances du secteur de l'eau et de l'assainissement de manière positive requiert une approche incorporant tous les paramètres de ce secteur dans sa globalité : les politiques, le financement, les institutions ainsi que ses autres composantes clés. Il faudra pour cela élaborer un programme de réforme fondé sur une bonne compréhension de l'économie politique, en agissant sur les trois niveaux de décision : les villes et districts, le niveau national et le niveau international.

Partant du constat que nous obtiendrons davantage de résultats en travaillant ensemble, ce document définit les principes nécessaires qui doivent guider notre approche à chaque niveau pour garantir l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour tous.

# à l'échelle internationale

Nous, acteurs du secteur, nous engageons à atteindre l'objectif de l'accès universel à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement (EHA) d'ici 2030. Notre mission est fondée sur les éléments qui attestent du rôle fondamental que joue l'EHA dans toutes les avancées faites en matière de développement et dans les programmes plus larges d'éradication de la pauvreté. Cette date butoir est non négociable si l'on veut atteindre les Objectifs de développement durable établis au niveau international.

L'accès à des services durables d'EHA, reconnu par les Nations unies, est un droit humain fondamental.

Pour parvenir à l'accès universel aux services d'EHA d'ici 2030, tous les acteurs doivent redoubler leurs efforts et transformer radicalement leurs pratiques.

Nous sommes convaincus que le secteur peut parvenir à l'accès universel d'ici 2030, mais nous avons conscience du fait qu'il faudra pour cela établir de nouveaux partenariats, mieux utiliser les moyens financiers existants en les combinant à de nouvelles sources de financement, et s'engager sérieusement à évaluer les résultats dans une logique de progression.

Nous savons que les gouvernements doivent piloter les efforts menés et que les bailleurs internationaux doivent intervenir de manière à soutenir et à développer la capacité des pouvoirs publics pour qu'ils puissent mener et réussir les actions entreprises. Nous nous engageons à travailler ensemble et à respecter un certain nombre de comportements de base qui renforceront les capacités des pays à mettre en œuvre des services d'EHA permanents au sujet desquels ils devront rendre compte (voir encadré 1).

Nous savons que l'action à mener doit être financée de manière plus créative et efficace, et qu'elle doit traiter toutes les étapes du cycle de fourniture des services. Nous savons que le financement doit venir des particuliers, des communautés et des autorités locales et nationales, et qu'il doit être associé et soutenu par l'aide traditionnelle et/ou le mécénat privé, mais aussi par le biais des instruments de financement cruciaux tels que les prêts, obligations et investissements à vocation sociale. Aucun plan de financement solide ayant pour objectif l'accès universel d'ici 2030 ne doit échouer à cause d'un financement insuffisant.

Nous comprenons que l'atteinte de l'accès universel à des services d'EHA permanents nécessite d'améliorer l'intégration et la construction d'alliances avec les autres secteurs, dont ceux de la santé, de l'éducation, de la finance et de l'environnement.

Nous nous engageons à renforcer et soutenir les institutions, processus et réseaux pilotés à l'échelle des pays qui visent l'accès universel d'ici 2030, et identifierons de nouvelles façons de faciliter la participation et le leadership de ces pays dans les initiatives de plus grande ampleur telles que le partenariat Assainissement et Eau pour Tous (SWA).

# à l'échelle nationale

Parvenir à l'accès universel à des services d'EHA pérennes ne sera possible que si les gouvernements concernés font preuve de leadership et de volontarisme politique, les décideurs et les opérateurs des services étant tenus de rendre compte par rapport à la fourniture de services qui répondent aux besoins et desservent tous les habitants.

Pour mettre en place et pérenniser les services, il faut des institutions redevables, réactives et bien coordonnées. Tous les partenaires travailleront ensemble afin de renforcer les composantes de base du secteur, notamment:

- Les stratégies/politiques sectorielles
- La coordination du secteur
- Le financement du secteur
- Les mécanismes institutionnels ce qui comprend les cadres régulateurs et qui permettent de rendre compte
- L'évaluation des résultats ce qui peut mener à la régulation des opérateurs et des services, et permet de s'assurer que les problèmes inévitables sont compris et réglés dans des délais appropriés.

Nous nous engageons à nous investir et à participer à un processus continu de planification, de suivi-évaluation et de mise en place de mesures correctives. La capacité d'un secteur à capitaliser en permanence à partir de l'expérience et à s'adapter, tant au niveau des politiques que des pratiques opérationnelles, ne doit pas être considérée comme optionnelle mais comme une exigence de base.

Pour fournir des services universels, nous devons nous attaquer aux inégalités en ciblant les ressources vers les populations les plus exclues et marginalisées, et faire en sorte que l'articulation de leurs droits aux services d'EHA se traduise par une offre qui réponde à leurs besoins et par rapport à laquelle elles pourront demander des comptes, en résumé, desservir tous les habitants.

L'élaboration des politiques et les systèmes de suivi au niveau national doivent favoriser les processus de mise en œuvre à l'échelle des districts – et être basés sur ces derniers – surtout quand il y a des écarts importants entre les politiques définies et les pratiques réelles.

# à l'échelle des villes et des districts

La réussite se traduira par l'accès de chaque ménage et de chaque institution publique (comme les écoles et les structures de santé) à des services d'eau et d'assainissement qui perdurent. Bien que difficile à atteindre, cet objectif est mesurable et constitue la pierre angulaire de nos efforts, en se focalisant sur le fait que personne ne soit laissé à la traîne.

La réussite à l'échelle des districts et des villes nécessitera la construction de nouvelles alliances et relations de travail entre les collectivités locales, les populations locales et le secteur privé local, sous l'impulsion de l'État. Les bailleurs externes doivent travailler avec tous ces acteurs pour garantir la réussite, et nous nous engageons à agir ainsi dans le cadre de notre action.

Nous n'avons pas d'idéologie particulière pour ce qui est des opérateurs des services d'EHA. Le but que nous recherchons est simplement que l'eau coule et que les services d'hygiène et d'assainissement soient garantis pour tous, de manière permanente. Différentes modalités de gestion peuvent être mises en place pour atteindre ce résultat, en faisant appel au public, au privé, aux communautés, ou en associant ces différents acteurs.

Réussir à desservir un périmètre à l'échelle d'un district ou d'une ville nécessite une planification qui passe notamment par des plans d'investissement exhaustifs. Nous apporterons un appui aux organismes des districts et des villes concernant la coordination, l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans. En tant qu'intervenants externes, nous-mêmes ainsi que les autres acteurs devons respecter la primauté de la planification faite à l'échelle des districts et des villes, coordonnée et menée par les autorités locales.

Les modèles de fourniture de services universels mis en place à l'échelle des districts ou des villes doivent servir à orienter les politiques, les programmes, le financement ainsi que les priorités relatives aux systèmes et pratiques à l'échelle nationale (et internationale). Nous nous engageons à investir dans la documentation et la capitalisation issues de notre action et de celle des autres à l'échelon local, et à faire remonter ces acquis aux échelons supérieurs par le biais de mécanismes de capitalisation.

Les systèmes de suivi utilisés par tous les intervenants du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement doivent viser à renforcer les systèmes de suivi locaux et nationaux et, dès lors que ces systèmes existent et sont suffisamment robustes, à les utiliser pour effectuer leur propre suivi.

Nous nous engageons à veiller ensemble à ce que la capacité des communautés à se prendre en mains et à s'engager soit reconnue comme un aspect fondamental de la concrétisation du droit de chaque individu aux services d'EHA, et à ce que les autorités et les opérateurs rendent compte de leur action.

## **Encadré 1: Comportements pour une coopération au développement plus efficace, équitable et durable dans le secteur EHA**

### **1. Renforcer le rôle de direction et d'initiative du gouvernement dans les processus de planification sectorielle**

Le rôle dirigeant du gouvernement est essentiel pour orienter et coordonner l'utilisation des ressources – y compris l'aide extérieure – autour de priorités, de stratégies et de plans sectoriels définis de concert au niveau national. En particulier, le développement du secteur demande la mise en place d'un cycle de planification, de suivi et d'apprentissage à partir des enseignements tirés de l'expérience qui implique les diverses parties prenantes sous la direction du gouvernement. Quand ces processus de planification sectorielle sont insuffisants ou absents, les partenaires doivent soutenir conjointement les efforts entrepris pour les mettre en place et les renforcer.

### **2. Renforcer et utiliser les dispositifs et systèmes nationaux**

Les dispositifs essentiels d'un pays sont constitués par les capacités fondamentales du gouvernement qui sont nécessaires à une gestion efficace et transparente des ressources publiques, y compris celles provenant de l'aide au développement. Ils comprennent les dispositifs de gestion des finances publiques, de gestion des ressources humaines, les instituts officiels de statistique, les systèmes de passation des marchés publics et de gestion des contrats accordés par le gouvernement. Ces systèmes et dispositifs essentiels d'un pays sont la clé du financement des dépenses d'investissement pour les services d'eau et d'assainissement, ainsi que des dispositifs de suivi et de régulation de ces services. Gouvernements et partenaires doivent se mettre d'accord sur une série de mesures intermédiaires qui permettront de renforcer progressivement les systèmes nationaux et d'élargir leur usage pour développer les services d'eau et d'assainissement, suivre leur mise en œuvre et assurer leur régulation.

**3. Utiliser une plate-forme d'information et de responsabilité mutuelle unique** Pour pouvoir décider où investir, comment améliorer les services d'eau et d'assainissement et leur assurer une viabilité durable, ainsi que pour comprendre quelles sont les politiques et les stratégies qui donnent des résultats effectifs, il est crucial qu'un secteur dispose de données fiables, entreprenne de manière conjointe une réflexion critique sur son action et adopte un style de gestion qui s'adapte souplement aux circonstances. Une coopération efficace dans le domaine du développement exige d'adopter des procédures inclusives qui encouragent tous les partenaires à démontrer leur engagement envers le devoir de responsabilité mutuelle **pour les progrès du Secteur et à exiger son respect.**

### **4. Définir des stratégies de financement du secteur Eau et assainissement viables**

Le caractère transparent et prévisible de toutes les ressources est un facteur crucial pour permettre au gouvernement d'exercer son rôle de direction en orientant et en contrôlant les investissements dans le Secteur. Les stratégies de financement sectorielles sont des composantes cruciales pour une planification sectorielle efficace à moyen et à long terme. **Elles sont cruciales à la fois pour la responsabilisation des acteurs nationaux et pour la capacité du gouvernement concerné de demander que les agences extérieures d'aide au développement rendent compte de leur action, et vice-versa.**

Source: Groupe de travail SWA sur les processus nationaux